

ARRÊTÉ N°2022- PM-200
MODIFIANT PROVISOIREMENT LES HORAIRES DE
TROIS CLASSES DE L'ECOLE MATERNELLE
FRANCOISE DOLTO

Le Maire de la commune de CASTELGINEST,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation et notamment son article L 521-3,
Vu l'arrêté n°2022-PM-189 en date du 14 septembre 2022 ordonnant la fermeture temporaire de 3 classes au sein de l'établissement scolaire Françoise DOLTO à compter du 14 septembre 2022,
Considérant qu'en raison de la fermeture de ces trois classes, celles-ci sont accueillies temporairement à compter du lundi 26 septembre 2022 au sein de l'école élémentaire Léonard de Vinci,
Considérant que pour une organisation du temps scolaire, il convient de modifier les horaires d'accueil de ces trois classes de maternelle au sein de l'école élémentaire Léonard de Vinci,
Considérant l'avis consultatif favorable de principe délivré par l'autorité scolaire responsable,

ARRETE

Article 1 :

Il est prescrit la réouverture des trois classe de l'école maternelle Françoise DOLTO de la commune à compter du lundi 26 septembre selon les modalités suivantes :
Les trois classes fermées dans le cadre de l'arrêté n°2022-PM-189 en date du 14 septembre 2022 seront accueillies au sein de l'école élémentaire Léonard de Vinci – 3 Rue des Ecoles.

Pour ces trois classes de maternelle uniquement :

Entrées échelonnées de 8h20 à 8h30
Sorties échelonnées à 11h25 et à 11h30
Entrées échelonnées de 13h20 à 13h30
Sorties échelonnées à 16h25 et à 16h30
Les enfants seront pris en charge par le personnel de l'éducation nationale jusqu'à 16h30.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse sis 68 rue Raymond IV à TOULOUSE (31), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Une application informatique de Télérecours a également été mise en place et accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Castelginest,
M. le Recteur d'académie,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement sus énumérés,
Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie à Castelginest,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Commune de Castelginest sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CASTELGINEST, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
BÉATRICE URSULE
1^{ère} Adjointe
Grégoire CARNEIRO

